

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.806
3 septembre 1998

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 3 septembre 1998, à 10 h 25

Président : M. Soutar (Royaume-Uni)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 806ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, nos débats de ce jour s'ouvrent sur une note sombre. Je suis sûr que vous aurez appris avec consternation la nouvelle du tragique accident du vol 111 de Swissair. Le numéro de ce vol est évidemment bien connu de beaucoup d'entre nous et le fait que sa destination était Genève, notre ville hôte, signifie que cette tragédie nous touche de très près. Je tiens à exprimer notre sympathie à M. Hofer et, par son intermédiaire, aux autorités et au peuple suisses à la suite de ce tragique événement. Nos pensées et notre sympathie vont à toutes les victimes et à tous ceux qui ont perdu un être cher, quelle que soit leur nationalité.

M. HOFER (Suisse) : Au nom de la délégation suisse, de mon Gouvernement ainsi que des familles et des proches des victimes, je tiens à vous remercier de toutes ces marques de sympathie que vous-même, Monsieur le Président, et la Conférence nous avez adressées à la suite de cette terrible catastrophe. Soyez certains que les messages de la Conférence seront transmis aux personnes concernées, à nos autorités et à toutes les familles éprouvées par cette catastrophe.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le Président du Comité spécial constitué au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", le Président du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes et le représentant d'Israël. Comme je vous l'ai dit à la séance plénière officieuse tenue hier, j'entends aussi vous rendre compte des consultations que j'ai eues aux termes du premier paragraphe de la décision publiée sous la cote CD/1501, qui stipule que les présidents successifs "tiendront des consultations intensives et solliciteront les vues des membres de l'instance sur les méthodes de travail et les modalités à adopter en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire', en prenant en considération toutes les propositions et vues sur ce point".

Je donne la parole à M. Mark Moher, représentant du Canada, qui va présenter le rapport du Comité spécial constitué au titre du point 1 de l'ordre du jour, rapport qui a été publié sous la cote CD/1555.

M. MOHER (Canada) (traduit de l'anglais) : Comme vous l'avez déjà fait, j'appelle l'attention de la Conférence plénière sur le document CD/1555, en date du 1er septembre 1998, qui contient le rapport du Comité spécial constitué au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Au nom du Comité spécial, j'ai le plaisir de soumettre ce rapport à la Conférence pour examen et adoption. Ce faisant, je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous les membres du Comité spécial pour la façon très constructive et très concrète dont ils se sont acquittés de leur tâche lors des séances que nous avons eues; je voudrais aussi remercier le secrétariat, en particulier M. Zaleski qui a fait fonction de secrétaire du Comité spécial, pour toute l'aide dont nous avons bénéficié de leur part au cours de ces derniers jours.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial pour la présentation de son rapport. Je crois savoir que le rapport du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, publié sous la cote CD/1554, est justement en train d'être distribué. Dans ces conditions, puis-je prier M. de Icaza de présenter officiellement ce rapport ?

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à une séance plénière officielle de la Conférence depuis que vous avez accédé à la présidence, je me permets de vous réitérer les félicitations que je vous avais déjà adressées lors de séances plénières officieuses et je vous offre la collaboration de ma délégation pour vous aider à vous acquitter de vos très importantes responsabilités.

Le 16 mars dernier, la Conférence a créé, au titre du point 4 de son ordre du jour, le Comité spécial chargé de mener des négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Le 14 mai, la Conférence du désarmement a jugé bon de me désigner au poste de président du Comité spécial, me faisant ainsi un honneur et m'accordant une confiance pour lesquels je lui exprime ma reconnaissance.

Le Comité a tenu neuf séances au cours desquelles d'intéressants points de vue ont été échangés au sujet des garanties de sécurité, en particulier sur leur objectif et sur la nature et la portée de celles qui ont été données jusqu'ici. Le résumé des avis qui ont été exprimés figure en annexe au rapport, dont il fait partie intégrante; celui-ci a été approuvé par le Comité spécial à sa neuvième réunion, le premier de ce mois, soit avant-hier.

Au nom du Comité, je sou mets à la Conférence plénière le document CD/1554 dans lequel figure ce rapport, qui se passe d'explication. Je tiens à remercier les délégations qui ont participé aux travaux, ainsi que le secrétariat de la Conférence et tout particulièrement M. Vladimir Bogomolov, pour l'appui accordé au Président du Comité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial pour la présentation de son rapport et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Pour paraphraser le Duc de Wellington, qui s'exprimait dans un autre contexte, je dirai, à propos de la distribution de ce rapport, qu'il s'en est fallu d'un cheveu. Je remercie beaucoup le secrétariat.

Conformément à l'usage, j'ai l'intention de soumettre les deux rapports qui ont été présentés, l'un par M. de Icaza et l'autre par M. Moher, publiés respectivement sous les cotes CD/1554 et CD/1555, à l'adoption de la Conférence à sa prochaine séance plénière, le mardi 8 septembre 1998.

M. LAMDAN (Israël) (traduit de l'anglais) : Comme je vais quitter mon poste à Genève au mois d'octobre, je prends la parole pour prendre congé des représentants à la Conférence du désarmement. Mais avant cela, je tiens

(M. Lamdan, Israël)

à m'associer aux paroles de sympathie et, je le crains, de condoléances qui ont été adressées au Gouvernement et au peuple suisses à la suite de la terrible tragédie qui les a frappés aujourd'hui.

Cela a été pour moi un authentique plaisir et un privilège que de travailler avec vous pendant ces quatre dernières années. Je voudrais aussi saluer, *in absentia* si je puis dire, plusieurs collègues qui ont imprimé leur marque sur la Conférence du désarmement au cours de cette période et qui, étant donné la nature de notre profession, ont été postés ailleurs.

Je pars avec des souvenirs vivaces, souvenirs de débats sérieux et quelquefois moins que sérieux, de réparties promptes et, occasionnellement, tranchantes, d'échanges de vues surréalistes au milieu de négociations tendues, de grands moments de théâtre qui amenaient à se demander si l'on se trouvait en présence d'une tragédie grecque ou simplement d'un spectacle burlesque, de "bouddhas souriants", de définitions intimes de "désirs irrésistibles" et d'une exégèse théologique sur les différences subtiles, en anglais, entre le sens de *on* et celui de *under*. Mais, dans l'ensemble, je garderai le souvenir d'hommes et de femmes de caractère et intègres cherchant une issue aux pénibles dilemmes du désarmement, qui, laissés sans solution, vont compromettre gravement l'avenir de l'homme et je dirai même de l'humanité tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Je quitte aussi avec le sentiment d'avoir réalisé quelque chose ou du moins d'avoir participé à un processus positif qui, malgré les prophètes de malheur, progresse, si lentement que ce soit. J'ai participé à l'admission d'Israël, en même temps que d'autres pays, à la qualité de membre de notre Conférence. J'ai joué un rôle modeste dans les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à l'élaboration duquel Israël a apporté une importante contribution et qu'il a été parmi les premiers à signer. Récemment il m'est revenu de transmettre la décision de mon Gouvernement de ne pas entraver les négociations concernant un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Des résultats ont été obtenus au cours des quatre dernières années et la Conférence du désarmement semble prête à en obtenir d'autres dans les années à venir.

Israël n'a pas l'habitude de faire régulièrement des discours-programmes pour exposer ses positions. En fait, il a fallu attendre plus d'une année après son admission à la qualité de membre de la Conférence du désarmement pour voir le Directeur général de son Ministère des affaires étrangères apparaître ici, en septembre 1997, pour présenter ces positions de manière quelque peu détaillée. Dans leur principe, celles-ci vont probablement rester inchangées dans un avenir prévisible. Elles reposent pour l'essentiel sur une double base. D'une part, pour Israël, le désarmement est une question régionale qui englobe tous les pays du Moyen-Orient et doit être négociée directement par eux. D'autre part, l'instauration de la paix précède le désarmement. Prendre des mesures propres à améliorer la confiance sur le chemin de la paix, certes, mais désarmer avant d'avoir fait la paix et avant d'avoir mis cette paix à l'épreuve serait imprudent et pourrait difficilement constituer une politique viable du point de vue de la défense nationale.

(M. Lamdan, Israël)

Nous n'avons pas non plus l'habitude de politiser les débats de la Conférence du désarmement. S'il est évident qu'elle traite de questions de caractère éminemment politique, notre Conférence n'est pas l'Assemblée générale des Nations Unies, ni le Conseil de sécurité, ni d'ailleurs la Commission des droits de l'homme. C'est un organe de négociation - l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Nous nous déroberions à notre devoir si nous permettions à la Conférence du désarmement de s'enliser dans des disputes politiques ou si elle devait perdre sa première raison d'être.

Cela étant dit, je dois avouer qu'il m'a fallu faire des efforts énormes pour me retenir de répondre aux sarcasmes et aux mises en demeure de certains pays du Moyen-Orient qui sont membres de la Conférence. Deux d'entre eux en particulier ne ratent jamais une occasion pour se manifester, même s'ils choisissent d'oublier que c'est leur politique déclarée prônant la destruction totale d'Israël dans les années 50 et 60 qui nous a obligés à adopter une position défensive. L'un d'eux va même jusqu'à prendre ombrage de toute mention de notre sécurité nationale, ce qui est pour le moins bizarre, étant donné l'objet de la Conférence du désarmement.

Un mot encore pour dire que j'invite sérieusement les membres de la Conférence à considérer ce fait regrettable qu'Israël est situé dans un lieu dangereux. Nous n'avons pas la chance de vivre aux antipodes. Nous ne pouvons pas nous rassurer à l'idée de faire partie d'une puissante alliance militaire ou seulement de bénéficier de sa protection. La Bible nous a promis "un pays où coulent le lait et le miel". Peut-être Dieu aurait-il dû ajouter qu'avec le passage du temps notre région serait submergée d'armes et d'animosité. Un pays du Moyen-Orient qui est membre de la Conférence du désarmement s'est de toute évidence engagé dans un programme d'armement nucléaire, malgré des attitudes et des protestations visant à prouver le contraire, comme vient de le démontrer l'essai d'un nouveau et puissant système de lancement. Un autre a vu son programme nucléaire démantelé par le Conseil de sécurité, mais serait sans aucun doute disposé à le reprendre s'il en avait la moindre possibilité. Plusieurs pays du Moyen-Orient mènent de vastes programmes de fabrication d'armes de destruction massive. Israël a le devoir de rester vigilant. Nous continuerons à adopter ici, sans précipitation et en toute liberté, des positions entièrement en accord avec les intérêts de notre sécurité nationale.

En même temps, nous sommes attachés aux travaux de cette Conférence et à l'objectif du désarmement. Nous sommes également attachés à l'idéal d'un monde libéré de la menace des armes, classiques et autres, permettant à tous de vivre en paix. Nous continuerons à assumer le rôle qui nous revient. Permettez-moi dès lors de souhaiter le maximum de succès à la Conférence du désarmement dans ses efforts futurs, en espérant qu'il ne s'agit pas simplement d'un adieu, mais que, le moment venu, vos efforts - nos efforts combinés - aboutiront à un "adieu aux armes" dûment négocié, dans le maximum de transparence et par consensus.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant d'Israël pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Étant donné que nous aurons une séance de rédaction vers la fin de la matinée, je me retiendrai d'offrir des conseils sur la manière de formuler la promesse reçue par Israël du Tout-Puissant.

Pour parler sérieusement, Monsieur l'Ambassadeur, en tant que premier représentant d'Israël à la Conférence du désarmement depuis l'admission de votre pays à la qualité de membre de l'instance, vous avez eu à présenter et à défendre les positions de votre Gouvernement sur les questions à l'étude et vous l'avez fait, Monsieur, avec autorité, persévérance et diplomatie. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec vous et je tiens à vous exprimer, à vous-même et à votre famille, nos meilleurs vœux de succès et de bonheur.

M. AFZAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je tiens à me joindre à vous, Monsieur le Président, et à d'autres orateurs pour exprimer mes condoléances au Gouvernement suisse à la suite de la tragédie que nous avons apprise ce matin.

Mon intervention a pour but d'informer les participants que ma délégation a demandé au secrétariat de la Conférence du désarmement de distribuer, en tant que document officiel de la Conférence, le texte de la déclaration de M. Gohar Ayub Khan, Ministre pakistanais des affaires étrangères, faite à la Conférence le 19 mars 1998 et celui des déclarations de M. Munir Akram, faites à la Conférence le 14 mai, le 2 juin et le 30 juillet 1998. Je dois aussi demander que ce document soit porté sur la liste des autres documents figurant dans le rapport à l'Assemblée générale que nous négocions en ce moment.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan et je lui suis reconnaissant de m'avoir informé à l'avance de sa déclaration. J'ai pris note de sa demande.

Je tiens à rendre compte à la Conférence des consultations que j'ai entreprises, conformément au premier paragraphe de la décision CD/1501, pour solliciter les vues des membres de la Conférence sur les méthodes de travail et les modalités à adopter en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour. Je le fais aujourd'hui afin que la Conférence puisse examiner mes conclusions avant que nous nous réunissions, mardi prochain, pour adopter le rapport annuel.

Comme vous le savez, le mercredi 19 août j'ai entrepris des consultations officieuses ouvertes à tous pour permettre aux délégations d'exprimer leurs points de vue à la suite de l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1547. Je répète que je suis reconnaissant à celles qui y ont pris part pour la manière constructive et clairvoyante dont elles ont exposé leurs positions. L'échange de vues qui a eu lieu a révélé des divergences d'opinions entre, d'une part, les délégations qui estimaient que la Conférence devait désormais concentrer son énergie sur la mise en route de négociations visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, interdiction qu'elles considéraient comme étant la prochaine étape nécessaire vers le désarmement nucléaire, et, d'autre part, les délégations selon lesquelles

(Le Président)

la Conférence devait aussi charger un comité spécial ou quelque autre mécanisme de s'occuper du désarmement nucléaire. M. Illanes, le représentant du Chili, qui s'exprimait au nom du Groupe des 21, a rappelé que le désarmement nucléaire restait la question la plus hautement prioritaire pour son groupe. D'autres orateurs ont relevé que la Conférence était toujours saisie de diverses propositions touchant le désarmement nucléaire, dont celles qui avaient été présentées à des sessions précédentes, et qu'elle devrait les examiner. Il a également été proposé que les présidents étudient la possibilité d'établir une synthèse des propositions existantes pour voir s'il serait possible d'en dégager la base d'un consensus.

Pendant le court laps de temps qui s'est écoulé depuis ces consultations officieuses, je me suis entretenu avec diverses délégations et les coordonnateurs des groupes régionaux. J'ai ainsi obtenu confirmation de l'importance que l'on attache à ce que l'on trouve une base satisfaisante pour examiner le point 1 de l'ordre du jour. Toutefois, il subsiste des avis divergents sur la forme exacte que cette base devrait revêtir. À mon sens, et malgré les assurances de souplesse et modération que j'ai reçues de tous côtés, les positions des délégations sont encore trop éloignées les unes des autres pour pouvoir être rapprochées, fut-ce par la formulation la plus ingénieuse.

À la présente session, il n'y a aucune chance de parvenir à un accord sur la mise en place d'un nouveau mécanisme chargé de s'occuper du désarmement nucléaire. Je pense donc que le mandat donné aux présidents successifs par la décision CD/1501, qui porte sur le programme de travail de la Conférence pour 1998, est formellement épuisé. Néanmoins, étant donné l'importance du problème, je suppose que les délégations ne souhaitent pas que l'on en reste là. En fait, malgré cette absence de conclusion, plusieurs délégations m'ont dit qu'elles considéraient le processus consultatif déclenché par la décision CD/1501 comme étant utile et qu'elles étaient favorables à ce qu'il se poursuive sous une forme ou sous une autre. Je recommande donc que les consultations de la "troïka" entreprises aux termes du premier paragraphe de la décision CD/1501 reprennent au début de la session de 1999 de la Conférence du désarmement.

Avant de lever la séance, je tiens à vous rappeler que nous aurons une séance plénière officieuse immédiatement après la présente séance, en vue d'examiner les questions en suspens concernant notre projet de rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes ainsi parvenus au terme de nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 8 septembre 1998 à 10 heures. Elle sera consacrée à l'adoption de notre projet de rapport annuel à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la clôture de la session de 1998.

M. SHISHECHIHA (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) :
Comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence.

(M. Shishechiha, République islamique d'Iran)

Je souhaite aussi ajouter ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour exprimer les condoléances de ma délégation au Gouvernement et au peuple suisses à la suite de l'accident de Swissair.

Juste pour qu'il en soit pris acte, je relève qu'une délégation a mentionné la source d'instabilité et de danger qui existe au Moyen-Orient. Cette source d'instabilité n'est un mystère pour personne, ni au Moyen-Orient ni dans d'autres régions du monde. Il va sans dire que les installations nucléaires et autres programmes de production d'armes de destruction massive qui échappent au contrôle de l'AIEA sont la principale cause de l'instabilité et du réarmement dans cette région. Également pour qu'il en soit pris acte, j'annonce officiellement ici que l'essai de lancement de missiles auquel mon pays a procédé récemment n'avait qu'un objectif défensif et ne menace aucun pays du monde.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iran pour sa déclaration, ainsi que pour les aimables paroles qu'il a prononcées à mon égard.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation a suivi avec attention le compte rendu que vous avez eu l'amabilité de nous faire aujourd'hui sur les consultations présidentielles concernant le point 1 de l'ordre du jour. Je crois qu'il serait important que ce texte soit distribué afin que nous puissions en disposer et l'examiner à fond et qu'il soit mentionné dans le rapport de la Conférence comme le sont les comptes rendus faits par les coordonnateurs spéciaux sur d'autres points.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Vous avez tous entendu la demande du représentant du Mexique. Je suis flatté qu'il souhaite accorder à mon compte rendu un statut qui ne semble pas avoir été donné à ceux de mes prédécesseurs, mais je n'ai bien entendu pas d'objection à opposer à cela.

M. GREY (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : À mon sens, le rapport officiel ne doit normalement contenir que les rapports des comités spéciaux. Si nous devons y inclure votre déclaration, je voudrais qu'y figurent aussi les comptes rendus des coordonnateurs spéciaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Monsieur de Icaza, j'essaie simplement de me faire une idée de la nature exacte de votre demande. Souhaitez-vous que le texte de la déclaration que j'ai faite tout à l'heure soit distribué en tant que document de la Conférence du désarmement ?

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je souhaite, en effet, qu'on la mentionne dans le rapport de la même manière qu'on y mentionne les comptes rendus des coordonnateurs spéciaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Vous demandez que ma déclaration soit distribuée en tant que document de la Conférence du désarmement et qu'elle soit mentionnée dans le rapport que nous allons examiner bientôt ? Est-ce bien cela ?

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, le paragraphe 16 du projet du rapport mentionne un compte rendu présenté par le coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, le paragraphe 19, un compte rendu présenté par le coordonnateur spécial pour le réexamen de l'ordre du jour de l'instance, et ainsi de suite. Il convient donc que, au sujet de ce problème si important sur lequel le Président a été chargé d'avoir des consultations spéciales et dont il a accepté la responsabilité, on mentionne qu'il a présenté un compte rendu définitif et qu'on indique dans quel document celui-ci est reproduit.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je ne vois pas d'objection à ce que l'on procède comme le propose M. de Icaza.

Il ne semble pas que quelque autre délégation veuille intervenir à ce stade. Notre séance plénière est levée.

La séance est levée à 11 heures.
